

CSE-SSCT-35 // SÉCURITÉ

Santé, sécurité et conditions de travail des élus du CSE - premier mandat (5 jours)

La formation obligatoire de 5 jours des élus du CSE lors de leur premier mandat : déceler et mesurer les risques, enquêter, inspecter, alerter et proposer des actions de prévention.

REPÈRES PRATIQUES

Public : Élus titulaires et suppléants du CSE et membres de la CSSCT lors de leur premier mandat, quel que soit l'effectif.

Durée : 35 heures

Modalités : présentiel · visio · hybride

Tarif : sur devis

Délai d'accès : Sous 15 jours selon les disponibilités, après analyse du besoin.

PRÉREQUIS

Être élu au CSE ou membre de la CSSCT. Aucun prérequis technique.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Situer les attributions et les moyens du CSE en santé, sécurité et conditions de travail
- Déceler et mesurer les risques professionnels et analyser les conditions de travail
- Contribuer à l'évaluation des risques et au programme annuel de prévention
- Conduire une enquête après un accident du travail ou une maladie professionnelle
- Préparer et réaliser une inspection, et exercer les droits d'alerte
- Proposer des actions de prévention et d'amélioration des conditions de travail

PROGRAMME DÉTAILLÉ

1. Le CSE et la santé au travail
2. Le cadre juridique de la prévention
3. Déceler et mesurer les risques
4. Évaluer les risques
5. Analyser un accident
6. Inspecter une situation de travail
7. Risques psychosociaux et harcèlement
8. TMS et facteurs de risques
9. Alertes et consultations

10. Plan d'action de l'entreprise

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports illustrés, cas réels anonymisés, arbre des causes, exercice d'inspection, travail sur les documents de l'entreprise.

ÉVALUATION DES ACQUIS

Positionnement, exercices corrigés à chaque séquence, cas de synthèse et questionnaire de fin de formation.

VALIDATION ET RECONNAISSANCE

Attestation de fin de formation SSCT des élus du CSE (Code du travail, art. L2315-18).

ACCESSIBILITÉ

Les besoins d'aménagement sont étudiés avec notre référent handicap avant la session.

POSITIONNEMENT ET DÉROULEMENT

Entretien de cadrage et positionnement en amont afin d'adapter les exemples aux risques et à l'organisation de l'entreprise.

Dates, horaires, lieu ou accès à distance sont confirmés dans la convocation. Le livret d'accueil, le règlement et les contacts utiles sont transmis avant la session.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Formateur qualifié en prévention des risques professionnels, supports contextualisés, études de cas, arbre des causes et exercice d'inspection.

FINANCEMENT

Frais de formation à la charge de l'employeur (Code du travail, art. L2315-18). Prise en charge possible par l'OPCO selon les règles applicables et après accord écrit. Aucune prise en charge n'est garantie avant cet accord.

INFORMATIONS ORGANISME

NOVA ACADEMY - SAS - SIRET 993 541 879 00017 - Déclaration d'activité 76 34 14584 34. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Certification Qualiopi CERT_S0626_0811 pour les actions de formation.